09H30 À 12H30

VERDIR LA VILLE ENSEMBLE ! PERMANENCE VÉGÉTALISATION - RUE DROITE

Le CPIE propose une permanence toute la matinée pour venir se renseigner, s'informer.

AJOUTER À MON CALENDRIER (HTTPS://WWW.MILLAU.FR/PAGES-DINFORMATION/AGENDA/ENSEMBLEVEGETALISONS-LA-RUE-PERMANENCE-VEGETALISATION-ET-BALADE-VEGETALE-3961/CALENDAR.ICS)

Permanence n°4 : 27 septembre de 9h30 à 12h30 : Croisement rue droite - rue Peyrollerie

Vous habitez le centre ancien, venez vous renseigner, découvrir, vous balader...

Une action menée par le CPIE dans le cadre du Contrat de ville Centre Ancien - Beauregard

Verdir le centre-ville

- C'est bon pour la santé et le bien-être des habitants.
- C'est important pour rendre le centre-ville attractif : on y passe plus de temps quand on y vit et on a envie de s'y arrêter quand on est visiteur.
- C'est essentiel pour créer des îlots de fraîcheur et prévenir les dérèglements climatiques, et notamment les canicules à venir.
- C'est crucial pour préserver la biodiversité.

Ce que fait la mairie

La Ville de Millau s'est engagée à ramener la nature dans le centre-ville. C'est l'une des préoccupations majeures des Millavois, qui se sont exprimés lors de la votation citoyenne de 2021.
Cela se traduit par :

- La présence de la végétation dans les aménagements des rues et boulevards mais aussi dans les cours d'école
- La création de façades végétalisées
- La végétalisation des pieds d'arbres du centre-ville
- La limitation de l'arrosage grâce au paillage végétal
- La plantation de bulbes et de vivaces peu gourmands en eau

À vous de jouer !

Une charte de végétalisation définit les tâches qui relèvent de la mairie et celles qui vous reviennent (entretien horticole, arrosage, propreté…), pour embellir votre quotidien. Envie de prendre en main la végétalisation de votre rue ? Contactez la mairie, les services vous font des suggestions dans le choix des espèces, assurent les travaux une fois les vérifications faites puis réalisent les plantations. En signant cette charte, vous participez à l'amélioration de votre cadre de vie.
Tél. : 05 65 59 50 00 - Mail :
contact@millau.fr

TÉLÉCHARGER LE FLYER

Toutes les permanences du CPIE

- **Permanence n°2 : 12 septembre de 9h30 à 12h30 : Rue St Antoine à côté de Myriade**
- **Permanence n°3 : 17 septembre de 9h30 à 12h30 : à côté des Halles de Millau**
- **Permanence n°4 : 27 septembre de 9h30 à 12h30 : Croisement rue droite - rue Peyrollerie**
- **Permanence n°5 : 01 octobre de 9h30 à 12h30 : Place Foch - devant le musée**

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00